



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°75-2026-174

PUBLIÉ LE 21 MARS 2026

Sommaire

Préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris / Cabinet-Service de la coordination des affaires parisiennes

75-2026-03-20-00012 - Arrêté préfectoral n°

75-2026-03-20-00012^{??} modifiant l'arrêté préfectoral modifié
n°75-2026-03-09-00007 instituant les commissions de contrôle des
opérations de vote à l'occasion des élections des conseils
d'arrondissement et du conseil de Paris des 15 et 22 mars 2026^{??} (2
pages)

Page 3

Préfecture de la région d'Ile-de-France,
préfecture de Paris

75-2026-03-20-00012

Arrêté préfectoral n° 75-2026-03-20-00012
modifiant l'arrêté préfectoral modifié
n°75-2026-03-09-00007 instituant les
commissions de contrôle des opérations de vote
à l'occasion des élections des conseils
d'arrondissement et du conseil de Paris des 15 et
22 mars 2026



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet

**Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique**

Arrêté préfectoral n° 75-2026-03-20-00012

modifiant l'arrêté préfectoral modifié n°75-2026-03-09-00007 instituant les commissions de contrôle des opérations de vote à l'occasion des élections des conseils d'arrondissement et du conseil de Paris des 15 et 22 mars 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France,
Préfet de Paris
Grand officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code électoral et, notamment, ses articles L. 85-1, R. 93-1 à R. 93-3 ;

Vu le décret n° 2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2026-03-09-00007 instituant les commissions de contrôle des opérations de vote à l'occasion des élections des conseils d'arrondissement et du conseil de Paris des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°75-2026-03-15-00001 modifiant l'arrêté préfectoral n°75-2026-03-09-00007 instituant les commissions de contrôle des opérations de vote à l'occasion des élections des conseils d'arrondissement et du conseil de Paris des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la circulaire INTP2600020C du 12 janvier 2026 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2026 ;

Vu la circulaire INTP2601982C du 3 février 2026 relative à l'organisation matérielle et au déroulement des élections des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille, des conseillers de Paris, des conseillers municipaux de Lyon, Marseille, et des communes de la métropole de Lyon et des conseillers métropolitains de Lyon ;

Vu les propositions du premier président de la cour d'appel de Paris, du 6 février 2026, portant désignation des présidents et des membres composant les commissions de contrôle des opérations de vote ;

ARRÊTE :

Article 1 : En ce qui concerne les magistrats suppléants et les auxiliaires de justice suppléants, la rubrique « Les suppléants suivants sont communs aux neuf commissions : » est modifiée comme suit :

- o Suppléants pour la présidence :
 - Monsieur Peimane GHALEH-MARZBAN, président du tribunal judiciaire de Paris ;
 - Madame Stéphanie VIAUD, vice-présidente ;
 - Madame Bénédicte DJIKPA, première vice-président adjointe ;
 - Madame Charlotte PHELIZON, juge ;

- Madame Charlotte BABULLE, juge ;
- Madame Charlotte IWEINS, juge ;
- Madame Mathilde SEZER, juge.

- o Auxiliaires de justice suppléants :
 - Madame Justine MAFFRE, avocate ;
 - Madame Anna LOUBIERE, avocate ;
 - Madame Alix PELTIER, avocate ;
 - Monsieur Charles GUYTARD, avocat ;
 - Monsieur Didier DALIN, avocat ;
 - Madame Cornélie DURRLEMAN, avocate ;
 - Monsieur Louis DEGOS, avocat ;
 - Madame Tiphaine MARY, avocate ;
 - Madame Louise TIRY HESSE, avocate ;
 - Madame Alice ORIOL, avocate ;
 - Madame Lilly DIENER, avocate ;
 - Monsieur Dominique PIAU, avocat ;
 - Madame Léa DEBABI, avocate ;
 - Monsieur Alexandre MINOT-CHARTIER, avocat ;
 - Madame Martina BIONDO VINCENTI, avocate.

Le reste demeure inchangé.

Article 2 : La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Île-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de Police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris (www.ile-de-france.gouv.fr) et notifié aux personnes visées à l'article 1^{er} du présent arrêté, ainsi qu'à la Ville de Paris.

Fait à Paris, le 20 mars 2026

Le Préfet de la Région d'île de France,
préfet de Paris

SIGNE

MARC GUILLAUME